

**COMPTE RENDU
DE LA 7^{ème} CONFERENCE DES MINISTRES
RESPONSABLES DES RESSOURCES ANIMALES**

Kigali (Rwanda) : 3– 4 novembre 2005

La Conférence des Ministres chargés des Ressources Animales s'est tenue du 3 au 4 novembre 2005 dans les salons de l'hôtel Intercontinental à Kigali, République du Rwanda.

Le thème principal de la Conférence a porté sur ***la finalisation de l'éradication de la peste bovine et le contrôle des autres maladies transfrontalières pour la promotion du commerce du bétail et la réduction de la pauvreté en Afrique.***

Les Ministres en charge des Ressources Animales ou leurs représentants provenant des trente neuf (39) pays suivants ont pris part à la rencontre : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Lesotho, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice (Ile), Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe.

Ont également pris part à la réunion les représentants de la Commission de l'Union Africaine, le Département de l'Economie Rurale et de l'Agriculture, de l'UA-IBAR¹, du PATTEC², du PANVAC³, du CTTBD⁴, du NEPAD⁵, de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale, de la Plateforme Alive, de DfID⁶, de la FAO⁷, de l'OIE⁸, de l'ILRI⁹, du CIRAD-EMVT¹⁰, de FARA¹¹, de la GTZ¹², de l'USDA/APHIS¹³, de IFPRI¹⁴, FARM Africa, de Terra Nuova, de TUFFS University et de ASARECA¹⁵.

La cérémonie d'ouverture de la conférence a été présidée par son Excellence Monsieur Paul KAGAME, Président de la République du Rwanda en présence de son Excellence Monsieur Patrick MAZIMHAKA, Vice-président de la Commission de l'Union Africaine.

La conférence a examiné le rapport élaboré par la réunion préparatoire des Directeurs des Services Vétérinaires et des Productions Animales tenue du 31 octobre au 2 novembre 2005 à Kigali.

Après avoir procédé à des échanges fructueux sur les thèmes inscrits à l'ordre du jour, les Ministres chargés des Ressources Animales ont adopté différentes résolutions.

Par ailleurs, les Ministres ont convenu de ramener l'organisation de la Conférence à une périodicité de deux ans.

¹ UA-IBAR : Union Africaine – Bureau Interafricain des Ressources Animales

² PATTEC : Campagne panafricaine de contrôle de la trypanosomiase et de la mouche tsé-tsé

³ PANVAC : Centre panafricain des vaccins vétérinaires

⁴ CTTBD : Centre de lutte contre les tiques et les maladies transmises par les tiques

⁵ NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

⁶ DfID : Département pour le développement international du Royaume Uni

⁷ FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

⁸ OIE : Organisation mondiale de la santé animale

⁹ ILRI : Institut international pour la recherche en élevage

¹⁰ CIRAD-Emvt : Centre international de recherches agronomique pour le développement – Elevage et Médecine Vétérinaire Tropicale

¹¹ FARA : Forum pour la recherche agricole en Afrique

¹² GTZ : Coopération Technique Allemande

¹³ USDA/APHIS : Département de l'Agriculture des Etats-Unis – Service d'inspection sanitaire et phytosanitaire

¹⁴ IFPRI : Institut International de Recherche sur les politiques d'alimentation

¹⁵ ASARECA : Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique de l'Est et du Centre.

Les Ministres ont accepté à l'unanimité la proposition faite par la délégation de la République du Tchad d'abriter la 8^{ème} Conférence des Ministres.

Les Ministres et les autres Chefs de Délégation ainsi que les représentants des organisations internationales et régionales ayant pris part à la rencontre se sont félicités de l'accueil très chaleureux et de l'excellente organisation de la conférence et ont adressé à la fin de leurs travaux, une motion de remerciement à son Excellence Monsieur Paul KAGAME, Président de la République du Rwanda, au Gouvernement et au peuple rwandais.

**RESOLUTIONS DE LA 7^{ème} CONFERENCE
DES MINISTRES EN CHARGE DES RESSOURCES ANIMALES**

1. Résolution relative à l'éradication de la peste bovine

Reconnaissant les succès enregistrés dans le domaine de l'éradication de la peste bovine en Afrique et persuadés que le continent est à même de venir à bout de cette maladie à brève échéance pour ainsi débarrasser définitivement la planète de ce fléau qui a été à l'origine de pertes économiques considérables,

La conférence

- demande à l'UA-IBAR d'accélérer la mise en œuvre des opérations planifiées dans le cadre de l'unité de coordination pour l'éradication de la peste bovine de l'écosystème somalien (SERECU), d'élaborer un programme qui prenne la relève du PACE et de rechercher son financement pour la finalisation de l'éradication de la peste bovine du continent africain.
- invite tous les pays africains qui ne l'ont pas encore fait de s'engager dans la procédure OIE de reconnaissance du statut indemne de la peste bovine.

2. Résolution relative à la prévention et au contrôle de la grippe aviaire et des autres maladies émergentes

Considérant

- la situation de la grippe aviaire dans le monde et la menace qu'elle représente pour le continent africain,
- l'impact de cette maladie sur la sécurité alimentaire, les économies des populations africaines notamment les plus démunies,
- les actions déjà engagées par les organisations internationales telles que la FAO, l'OIE et l'OMS pour coordonner la lutte contre la grippe aviaire dans les pays infectés,
- la nécessité pour l'Afrique de disposer de moyens adéquats pour faire face à une éventuelle introduction de la maladie sur le continent,
- l'importance de la conférence sur la grippe aviaire prévue à Genève du 7 au 9 novembre sous l'égide de la FAO, de l'OIE, de l'OMS et de la Banque Mondiale en vue de mobiliser des ressources financières pour les actions de lutte contre cette maladie.

La conférence :

- fait siennes les recommandations du symposium sur la grippe aviaire organisé en septembre 2005 à Nairobi (Kenya) par l'UA-IBAR et par la suite validées par les

réunions du 11^{ème} Comité Conseil du Programme Panafricain de Contrôle des Epizooties (PACE) et du 5^{ème} Comité Exécutif de la plate forme Alive,

- demande à l'UA-IBAR, en rapport avec la FAO, l'OIE, l'OMS et les autres partenaires, de tout mettre en œuvre pour organiser dans les meilleurs délais une rencontre afin d'évaluer l'efficacité des stratégies de lutte préconisées par l'UA-IBAR,
- invite les pays africains à renforcer les capacités en matière de surveillance des maladies animales en particulier de la grippe aviaire, à se doter de fonds d'intervention d'urgence,
- prend acte, avec gratitude, des annonces de financement et d'appui de la FAO, de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale et d'autres partenaires bilatéraux dont les Etats-Unis d'Amérique.
- demande instamment aux bailleurs de fonds de mobiliser d'urgence les ressources nécessaires pour appuyer les efforts actuellement entrepris par les pays africains aussi bien au niveau national que régional.

3. Résolution relative à la coordination et à l'harmonisation des programmes de développement de l'élevage

Considérant

- la mission confiée à l'UA-IBAR dans le cadre des orientations stratégiques de la Commission de l'Union Africaine,
- le mandat donné au NEPAD par les Chefs d'Etats et de Gouvernement pour le développement global de l'agriculture en Afrique et prenant en compte les orientations contenues dans le 2^{ème} guide du Programme global de développement de l'Agriculture en Afrique (CAADP/II),
- le rôle important des Communautés Economiques Régionales et des institutions de recherche dans la mise en œuvre de politiques d'intégration régionale cohérentes,

La conférence:

- adopte le 2^{ème} guide du Programme global de développement de l'Agriculture en Afrique (CAADP/II),
- prend acte des efforts déployés par l'UA-IBAR et le NEPAD pour coordonner leurs programmes et les exhorte à renforcer leur collaboration en vue d'élaborer un document stratégique harmonisé pour le développement de l'élevage en Afrique prenant en compte la dimension recherche.
- demande à l'UA-IBAR d'harmoniser ses interventions avec celles des Communautés Economiques Régionales et des institutions de recherche dans le cadre de la mise en œuvre des différents programmes.

4. Résolution relative au plan d'actions 2005-2007 de l'UA-IBAR

Considérant

- les orientations contenues dans le plan d'actions 2005-2007, qui mettent l'accent sur une contribution plus accrue des ressources animales à l'augmentation des revenus et à la sécurité alimentaire des populations notamment les plus vulnérables,
- les axes stratégiques de ce plan déclinés en objectifs à atteindre dans le domaine de la santé animale, la production animale ainsi que le commerce du bétail et des produits d'élevage,

La conférence

- adopte le plan d'actions 2005-2007 de l'UA-IBAR et demande que les questions liées à la production et à la commercialisation soient davantage prises en compte.

5. Résolution relative à la pérennisation du financement des systèmes de surveillance épidémiologique

Considérant

- les résultats appréciables obtenus par le Programme Panafricain de Contrôle des Epizooties (PACE) dans la mise en place et le renforcement des systèmes de surveillance des maladies animales et la nécessité de les pérenniser,
- les résultats des études coûts-bénéfices réalisées, notamment dans le cadre du PACE, qui révèlent que les investissements dans les activités de surveillance épidémiologique restent négligeables par rapport aux dépenses occasionnées par les opérations de lutte mises en œuvre lors d'apparition de maladies,
- la nécessité d'étendre les réseaux de surveillance épidémiologique dans tous les pays africains et de maintenir une coordination au plan régional des activités de lutte contre les maladies animales,
- la fin prochaine de la Convention de financement du PACE,
- l'insuffisance des ressources dont continue de souffrir le secteur de l'élevage dans de nombreux pays africains.

La conférence:

- invite les Gouvernements africains à assurer le financement adéquat des services vétérinaires et en particulier des réseaux de surveillance épidémiologique à travers des dotations budgétaires conséquentes et l'allocation de ressources additionnelles à partir des taxes générées par les activités du secteur de l'élevage.

- lance un appel à l'Union Européenne ainsi qu'aux autres partenaires au développement afin que de nouvelles ressources soient mobilisées pour consolider les acquis du programme PACE et étendre les réseaux de surveillance épidémiologique existants aux pays non encore couverts. A cet effet, la Conférence des Ministres invite la Commission de l'Union Africaine à organiser dans les meilleurs délais une table ronde des bailleurs de fonds.
- invite les Gouvernements à affecter à l'élevage au minimum 30% des 10% de dotations budgétaires à allouer à l'agriculture conformément à la décision prise par les Chefs d'Etats et de Gouvernements en juillet 2003 à Maputo.

6. Résolution relative au commerce du bétail et des produits d'élevage

Considérant

- la permanence de la résolution n° 3 relative à l'amélioration du commerce des produits de l'élevage formulée lors la 6^{ème} Conférence ministérielle.
- les importantes potentialités dont disposent de nombreux pays dans le domaine de l'élevage,
- les entraves à la promotion du commerce intra et extra africain du bétail et des produits d'élevage liées notamment à des barrières tarifaires et non tarifaires et l'insuffisance des infrastructures notamment de transport.

La conférence:

- réitère sa résolution relative à l'amélioration du commerce des produits de l'élevage de la 6^{ème} Conférence ministérielle.
- encourage l'UA-IBAR à persévérer dans la mise en place du réseau des pays exportateurs du bétail et des produits d'élevage et à élaborer une stratégie spécifique de promotion du commerce intra-africain en rapport avec les dits pays.
- invite les pays membres de l'Union Africaine à prendre les mesures nécessaires pour répondre aux exigences sanitaires et phytosanitaires de l'OMC (SPS).
- prend acte de la proposition de la délégation du Mali d'organiser le 1^{er} forum des pays exportateurs de bétail.

7. Résolution relative au renforcement des nouveaux bureaux techniques régionaux du DERA¹⁶

Considérant les missions confiées aux nouveaux bureaux techniques régionaux de l'Union Africaine qui sont d'une part promouvoir la disponibilité en vaccins vétérinaires à travers le renforcement des capacités techniques des laboratoires africains et d'autre part éradiquer la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase,

La conférence invite la Commission de l'Union Africaine à :

- prendre les dispositions nécessaires pour assurer le financement des opérations du PANVAC à partir du 1^{er} janvier 2006.
- mettre en œuvre les recommandations du 28^{ème} Conseil Scientifique International pour la Recherche et la lutte contre les Trypanosomiasés relatives au PATTEC et convoquer une réunion des bailleurs de fonds pour compléter le financement déjà alloué par la Banque Africaine de Développement.

8. Résolution relative à la Plateforme Alive

Considérant

- les missions assignées à la Plateforme Alive et le rôle que peut jouer Alive dans la mobilisation des partenaires et dans la coordination de leurs interventions sur le Continent,
- les résultats des négociations menées entre la Commission de l'Union Africaine d'une part et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la Banque Mondiale d'autre part,
- les résultats du 11^{ème} Comité Conseil du Programme PACE et ceux du 5^{ème} Comité Exécutif de la Plateforme Alive,

La Conférence

- salue l'avènement de Alive et se félicite du transfert du leadership de ses organes de gouvernance à la Commission de l'Union Africaine ;
- encourage le transfert du Secrétariat de Alive à l'UA-IBAR ;
- fait siennes les recommandations du 11^{ème} Comité Conseil du Programme PACE et ceux du 5^{ème} Comité Exécutif de la Plateforme Alive.

Fait à Kigali, le 4 novembre 2005.

¹⁶ DERA : Département de l'Economie Rurale et de l'Agriculture de la Commission de l'Union Africaine.